



---

**Commission économique pour l'Europe**Comité de l'innovation, de la compétitivité  
et des partenariats public-privé**Équipe de spécialistes des politiques d'innovation  
et de compétitivité****Dixième réunion**

Genève, 19 et 20 octobre 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau****Ordre du jour provisoire annoté de la dixième réunion<sup>1</sup>**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 19 octobre 2017,  
à 10 heures**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau.
2. Débat de fond : Passer à l'économie circulaire – Les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables.
3. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la neuvième réunion.
4. Plan d'activités intersessions pour 2017-2018.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport de la réunion.

---

<sup>1</sup> Les membres des délégations qui participent à des réunions au Palais des Nations sont tenus de remplir le formulaire d'inscription téléchargeable depuis le site <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=Ns1q5m>. Il leur faut, avant la réunion (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève), se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Prégny, 8-14, avenue de la Paix, pour se faire délivrer une plaquette d'identité. Les participants pourront obtenir un complément d'information, y compris un plan des locaux, sur le site Web de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.



## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

*Document(s) : ECE/CECI/ICP/2017/1.*

1. L'Équipe adoptera son ordre du jour.
2. La dixième réunion aura pour objectifs :
  - a) D'examiner et de débattre des questions de fond liées au programme de travail de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité ;
  - b) De passer en revue les résultats obtenus et les activités menées depuis la neuvième réunion et de convenir d'un plan d'activités à mettre en œuvre jusqu'à la onzième réunion, en 2018.
3. L'Équipe élira son Bureau conformément aux Lignes directrices relatives aux procédures et aux pratiques des organes de la CEE (E/ECE/1468, annexe III, par. V.8, p. 19). Le mandat des nouveaux membres du Bureau commencera à la fin de la présente réunion.

### 2. Débat de fond : Passer à l'économie circulaire – Les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables

4. Le débat de fond prendra la forme d'un séminaire de politique appliquée sur le thème : « Passer à l'économie circulaire – Les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables ». Ce séminaire offrira l'occasion de partager les connaissances en milieu international et d'étudier les politiques dans ce domaine.
5. En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fixe des objectifs mondiaux ambitieux au titre desquels les pays se sont engagés à œuvrer à la prospérité économique tout en protégeant la planète et en veillant à l'intégration sociale.
6. Non seulement l'innovation occupe une place centrale dans l'objectif de développement durable 9, mais le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a reconnu le potentiel de l'innovation en tant que moyen d'exécution transversal pour atteindre l'ensemble des objectifs fixés. En particulier, l'innovation est déterminante pour l'objectif 12, « Établir des modes de consommation et de production durables », et l'objectif 11, « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». En 2018, le Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable et le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable seront consacrés notamment aux objectifs 11 et 12. Le séminaire de politique appliquée sera l'occasion pour les représentants d'échanger des données d'expérience provenant de la région de la CEE sur le rôle que peuvent jouer les politiques d'innovation pour promouvoir ces objectifs et donc de formuler une contribution régionale importante en vue des réunions internationales de l'année prochaine.
7. La consommation et la production durables consistent à promouvoir une utilisation efficace des ressources et de l'énergie et des infrastructures durables, et à assurer l'accès de tous aux services de base, à des emplois décents et respectueux de l'environnement et à une meilleure qualité de vie. Elles favorisent le développement dans son ensemble, réduisent les coûts économiques, environnementaux et sociaux futurs, renforcent la compétitivité économique et atténuent la pauvreté. La consommation et la production durables visent à « faire davantage et mieux avec moins », en accroissant les gains nets procurés à la société par les activités économiques en réduisant l'utilisation et la dégradation des ressources et la pollution pendant toute la durée utile des produits, tout en améliorant la qualité de vie.

8. Le modèle de l'économie circulaire peut jouer un rôle important pour l'objectif 12. Il offre une chance salubre de renoncer aux processus à forte intensité de ressources, en maximisant l'utilisation des biens existants et en créant de nouveaux flux de revenus. Une économie circulaire rend les processus de production et de consommation plus durables et plus compétitifs, ce qui permet aux pays d'élever leur compétitivité, et de réduire leur utilisation des ressources naturelles ce qui se traduit par des économies d'énergie.

9. L'innovation joue déjà un rôle moteur dans le passage à l'économie circulaire et à des modes de consommation et de production durables. Il existe de nombreux exemples de technologies, de processus, de services et de modèles économiques d'apparition récente qui redéfinissent la durée utile des produits de la conception à la production et à l'utilisation jusqu'à l'élimination et au recyclage. De même, des formes innovantes de consommation durable, telles les plateformes de consommation collaborative, apparaissent dans des domaines comme les transports et le logement, notamment.

10. Cependant, le passage à l'économie circulaire est encore peu répandu dans la plus grande partie de la région de la CEE, et les possibilités qu'offre l'innovation de rendre la production et la consommation pleinement durables sont loin d'être entièrement exploitées. C'est ainsi que même dans l'Union européenne, un produit manufacturé dure encore en moyenne seulement neuf ans, et encore seulement 40 % des rebuts font l'objet de quelque forme de recyclage.

11. On ne pourra réaliser pleinement le potentiel de l'innovation dans ce domaine essentiel qu'en menant des politiques résolues et suivies pour créer des cadres favorables et des incitations à l'initiative privée innovante dans les secteurs de l'économie circulaire et pour inciter les consommateurs à adopter rapidement et largement des modes de consommation durables innovants. Cela passe aussi par une démarche innovante sur le plan réglementaire pour offrir des incitations et supprimer les obstacles et concernant les instruments de financement afin de mobiliser le financement privé, public et mixte.

12. La réunion permettra à des acteurs du secteur privé et du secteur public de la région de la CEE de dialoguer en vue de comprendre les moyens de promouvoir et d'utiliser plus efficacement l'innovation pour s'orienter vers la production et la consommation durables et finalement l'économie circulaire, et de s'entendre sur ces moyens.

13. Les questions à examiner sont notamment les suivantes :

a) Comment les pays de la CEE peuvent-ils soutenir davantage un entrepreneuriat innovant tourné vers l'économie circulaire – soit l'innovation en matière de produits, de processus, de durée utile des produits et de consommation ?

b) Comment les pays membres de la CEE peuvent-ils garantir la mise en place d'un cadre réglementaire approprié pour l'innovation – qui remédie aux obstacles réglementaires qui entravent les activités et les modèles de stratégie d'entreprise (rôle de la législation, de la réglementation et des normes) ?

c) Quelles sont les incitations possibles pour permettre à l'innovation de produire de nouvelles pratiques commerciales plus durables (fiscalité, subventions et marchés publics verts, notamment) ?

d) Comment les pays de la CEE devraient-ils mobiliser et développer le financement privé et public – quels instruments de financement innovants pour financer l'économie circulaire ?

e) Comment les pays devraient-ils garantir la cohérence des politiques (autrement dit, comment coordonner l'appui à l'entrepreneuriat, à l'innovation et au développement durable) ?

f) Comment les pouvoirs publics peuvent-ils promouvoir le passage à l'économie circulaire aux niveaux sous-national et local – meilleures pratiques des villes intelligentes ?

g) Comment les pays peuvent-ils élargir le cercle des parties prenantes – entreprises, consommateurs, pouvoirs publics, établissements universitaires et de recherche – pour inciter la société à intégrer la circularité dans différents processus ?

14. Le séminaire de politique appliquée préparera le terrain pour concevoir des bonnes pratiques et des recommandations de politique générale sur l'innovation au service de la production et de la consommation durables. Ses conclusions serviront aussi de contribution au Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable de 2018, particulièrement en ce qui concerne l'examen de l'objectif 11 sur les villes intelligentes et de l'objectif 12 sur la production et la consommation durables, et la mise en œuvre au niveau régional du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

### **3. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la neuvième réunion**

15. Les membres de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité seront informés des principaux résultats et des aspects marquants des travaux menés depuis la neuvième réunion, au nombre desquels :

a) Le document directif sur les bonnes pratiques et les orientations possibles en matière d'investissements d'impact et le financement de l'innovation aux fins du développement durable (ECE/CECI/2017/CRP.1), soumis à la session de 2017 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé ;

b) La publication de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Bélarus (ECE/CECI/25) et son lancement officiel à Minsk ;

c) La mission préparatoire, la mission d'enquête et l'examen collégial concernant l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan ;

d) Les conclusions et recommandations de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan (ECE/CECI/ICP/2017/CRP.1) ;

e) L'atelier sur l'application des recommandations issues de l'Étude de performance en matière d'innovation en Arménie, qui a été tenu en décembre 2016 à Erevan à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, en collaboration avec le Comité national arménien pour les sciences ;

f) La deuxième édition du concours de jeunes entreprises Ideas4Change (organisée conjointement avec d'autres divisions de la CEE), tenue à Genève en coopération avec Startup Nation Central (Israël) et MassChallenge Accelerator à l'occasion de la session marquant le soixante-dixième anniversaire de la Commission économique pour l'Europe ;

g) La neuvième réunion du Groupe de travail thématique du SPECA sur le développement fondé sur le savoir, tenue à Bichkek (Kirghizistan) le 23 juin 2017 (organisée conjointement avec la CESAP) ;

h) La conférence sous-régionale sur l'innovation au service des objectifs de développement durable, tenue à Bichkek (Kirghizistan) les 22 et 23 juin 2017 (organisée conjointement avec la CESAP) ;

i) La réunion sur les expériences internationales en matière d'investissement dans les entreprises novatrices, tenue à l'occasion de la onzième édition de la Foire de Sibérie sur le capital-risque et du Forum Technoprom à Novossibirsk (Fédération de Russie) du 20 au 22 juin 2017 (organisée conjointement avec l'Association russe de capital-risque) ;

j) Une publication sur l'innovation dans le secteur public (ECE/CECI/22).

16. Les membres de l'Équipe seront invités à faire le bilan des activités passées et à débattre des moyens efficaces de faire connaître les résultats obtenus.

#### 4. Plan d'activités intersessions pour 2017-2018

*Document(s)* : ECE/CECI/2017/2, Annexe II.

17. Le secrétariat informera l'Équipe des principaux résultats de la onzième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, tenue du 20 au 22 mars 2017 à Genève.

*Plan d'activités pour 2017-2018*

18. L'Équipe examinera les propositions concernant les travaux à mener durant le reste de l'exercice biennal 2017-2018, conformément au plan d'activités intersessions pour 2017-2018 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2017/2, Annexe II). Parmi ces propositions, on peut citer les suivantes :

a) Un document directif, qui sera soumis à la session de 2018 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, intitulé « Passer à l'économie circulaire - Les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables » ;

b) La publication en langue russe de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Bélarus ;

c) La publication de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan, ainsi que le lancement de celle-ci à Bichkek ;

d) Le Forum économique du SPECA 2017, qui sera organisé en parallèle avec la douzième session du Conseil d'administration du SPECA et qui mettra l'accent sur l'innovation au service du développement durable, à Douchanbé (Tadjikistan) en novembre 2017, sous réserve de confirmation définitive de la part du Gouvernement tadjik ;

e) La session de 2018 du Groupe de travail du projet SPECA sur le développement fondé sur le savoir, dont la date et le lieu doivent encore être confirmés par le pays hôte ;

f) Le lancement d'une nouvelle étude nationale sur l'innovation au service du développement durable ;

g) Des activités de renforcement des capacités et des ateliers consultatifs destinés à appuyer la mise en œuvre des recommandations figurant dans les études nationales de performance en matière d'innovation, pour les États membres concernés qui en font la demande et sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires ;

h) Des conférences et des ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités et d'échange de connaissances sur les politiques visant à promouvoir un développement fondé sur le savoir, pour les États membres qui en font la demande et sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires. Lors de la réunion, les participants seront invités à faire savoir si des États membres de la CEE ou d'autres parties prenantes souhaitent réaliser ou accueillir des activités de renforcement des capacités dans des domaines liés aux activités de l'Équipe ;

i) Une contribution de fond au Forum pluripartite de 2018 sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, qui se tiendra à New York en juin 2018 ;

j) D'autres propositions reçues par les membres de l'Équipe avant ou pendant la réunion.

19. Les participants sont invités à faire savoir si des États membres de la CEE et d'autres parties prenantes souhaitent assurer un appui extrabudgétaire (sous forme de fonds ou de contributions en nature, dont l'organisation de séminaires, etc.) pour les activités mentionnées ci-dessus.

20. L'Équipe est invitée à examiner et à approuver le plan d'activités pour le reste de l'exercice biennal 2017-2018.

## **5. Questions diverses**

21. L'Équipe prendra une décision quant à la date de sa onzième réunion. Le secrétariat propose de tenir celle-ci les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2018.

## **6. Adoption du rapport de la réunion**

22. Le rapport sera adopté à la fin de la réunion.

## Annexe

### Calendrier provisoire

<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Jeudi, 19 octobre 2017</b>	
10 heures-13 heures	Point 1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau Item 2. Débat de fond : Passer à l'économie circulaire – Les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables
15 heures-18 heures	Point 2. Passer à l'économie circulaire – Les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables ( <i>suite</i> )
<b>Vendredi, 20 octobre 2017</b>	
10 heures-13 heures	Point 2. Débat de fond : Passer à l'économie circulaire – Les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables ( <i>suite</i> )
15 heures-18 heures	Point 3. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité Point 4. Plan d'activités intersessions pour 2017-2018 Point 5. Questions diverses Point 6. Adoption du rapport de la réunion